



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er mai 2023

Numéro 236

La religion alibi de l'école séparatiste libérale

Après la publication des « **Indices de position sociale** » (IPS) des établissements scolaires, mettant en évidence une discrimination sociale incontestable, Pierre Ouzoulias sénateur des Hauts-de-Seine a déposé une proposition de loi pour moduler les dotations aux établissements privés sous contrat en fonction de leur mixité sociale. Aussitôt, le **président du Sénat Gérard Larcher**, négligeant son récent vote sénatorial d'une loi libérale sur l'éducation prônant l'autonomie des établissements scolaires publics, a osé demander à Emmanuel Macron de ne pas « **rallumer la guerre scolaire** » à quelques jours de l'annonce par le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, de mesures pour renforcer la mixité scolaire alors que l'État et les collectivités publiques assurent tout le financement des établissements scolaires privés sous contrat à 96% catholiques.

Guerre scolaire concurrentielle hypocrite qui, sans scrupules, sollicite toujours plus de libéralités publiques au nom d'une pseudo parité pour s'exonérer des obligations afférentes au nom de sa « liberté », en particulier sur la carte scolaire et la mixité sociale et sociétale... **Qui est responsable de cette guerre scolaire larvée, sournoise à vocation séparatiste ? Faut-il rappeler ici ce qu'écrivait, en 2007, Claude Dagens, académicien, évêque d'Angoulême dans son livre « Pour l'éducation et pour l'école. Des catholiques s'engagent », il estime que cette école s'embourgeoise et n'est pas fidèle à sa mission : « Il n'y a par conséquent, semble-t-il, plus de sens pour que l'Église occupent ce terrain, sinon, au risque de se laisser instrumentaliser au service, d'une logique de privatisation, en mettant à la disposition des privilégiés, des systèmes privés, de soin, d'éducation, etc..., dont l'inspiration catholique n'est plus qu'une source d'inspiration lointaine et finalement inopérante qui risque de produire un contre témoignage ».**

L'École n'a pas été conçue par ses fondateurs comme un projet individuel libéral de l'entre soi. Tout le contraire de l'égalité. C'est, au contraire, un projet collectif où les **citoyens en devenir** peuvent construire leur sentiment d'appartenance à une culture, à une nation, à l'Universel et œuvrer pour le bien commun. **L'École a un rôle d'intégration dans la société pour transmettre des valeurs d'égalité et de fraternité.**

Il y a ceux qui défendent au nom de leur « liberté d'enseignement » un projet individuel communautaire. D'autres, heureusement, érigent l'égalité en principe, enjeu majeur pour la République, citons Jules Ferry en 1870 « **l'égalité d'éducation n'est pas une utopie ; que c'est un principe** » ... « **L'égalité, messieurs, c'est la loi même du progrès humain ! C'est plus qu'une théorie : c'est un fait social, c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons.... Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie.** ». Ferry voyait dans la formation par l'École laïque des principes conformes aux institutions républicaines. En 1849, Jules Barni, député républicain de la Somme, rappelait les objectifs que devait s'assigner une école pour toutes et tous : « **Faire à notre société des mœurs conformes à l'esprit de ses nouvelles institutions. Inculquer et développer dans les jeunes âmes, par tous les moyens, ses principes et ces sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité, dont la République, a fait sa devise.... Les initier à la connaissance et leur inculquer l'amour de leurs droits et de leurs devoirs, d'hommes et de citoyens, et en même temps les prémunir contre les fausses doctrines qui menacent aujourd'hui l'ordre social.** » « **Lorsque les jeunes générations qui s'élèvent, ou qui vont naître, auront reçu cette éducation, alors il n'y aura plus rien à craindre du suffrage universel.** »

Eddy Khaldi, 1^{er} mai 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ Rencontres internationales « **La classe dehors** », un important volet « recherche scientifique »

+ **Conseil des Sages de la Laïcité** : un champ d'actions élargi sous l'autorité du ministre.

+ **Laïcité** : le Conseil accueillera 5 nouveaux membres

+ "**La pause déjeuner, c'est sacré**" à Perigny (17)

+ Remplacements, fondamentaux, voie professionnelle : le **programme d'E. Borne**

+ Les **vacances d'été** sont-elles responsables d'une baisse de niveau des élèves défavorisés ? (DEPP)

+ La **Défenseure des droits** s'inquiète de "l'état dramatique de la **protection de l'enfance** en France"

+ **Acte 2 de l'école inclusive** : une série de mesures ou la différenciation pédagogique à tous les niveaux ?



Rencontres internationales "La classe dehors", un important volet "recherche scientifique"

"Faire classe dehors, c'est enseigner hors des murs de l'école (...), aller à la rencontre de la nature dans une forêt, un parc ou un square du quartier et faire classe : lire, réciter des poésies, chanter, jouer, mêler mathématiques et EPS dans une séance de calcul en mouvement, former des lettres avec des bouts de bois, faire se rencontrer SVT et arts plastiques en pratiquant le land-art, découvrir l'histoire et approfondir la lecture en partant observer les panneaux des rues de son quartier (...)." Selon l'association "la Fabrique des communs pédagogiques", qui organise les "rencontres internationales de la classe dehors" à Poitiers du 31 mai au 4 juin, quelque 2 000 participants se réuniront lors de cet événement.

La manifestation a deux composantes. Elle doit donner à voir des exemples pratiques. C'est ainsi que "les établissements scolaires francophones de 21 pays (...) organiseront des cours hors les murs sur des modalités forcément variées, liées au territoire dans lequel ils se trouvent". Elle a aussi un volet recherche et rencontres universitaires. Le programme n'est pas encore définitif, mais sont prévues les interventions de chercheurs d'une dizaine de pays.

Toujours selon ses organisateurs, "la Classe dehors est un sujet qui intéresse de plus en plus la recherche". Depuis la pandémie de Covid-19, "de nombreux indicateurs de la santé des plus jeunes se dégradent", qu'il s'agisse de leur santé mentale, de leur corpulence, de leur exposition aux écrans. D'autres études portent sur "les bénéfices de la Classe dehors, notamment sur la coopération, le climat scolaire, le langage ou le lien avec son environnement".

Sur le développement de l'enfant, ils évoquent également une étude d'Ellen Weaver (U. de Freiburg) qui remarque que l'absence de jeu libre au plein air entraîne "des limites au développement social, physique et cognitif des enfants". Une chercheuse de l'Université de Montpellier mène actuellement une recherche action sur les effets des pratiques d'éducation dans la nature.

Le site : <https://rencontres-internationales.classe-dehors.org/>



Conseil des sages de la laïcité : un champ d'actions élargi mais sous l'autorité du ministre

L'arrêté du 12 avril publié hier 13 avril au BO modifie substantiellement le texte publié en février 2021 créant le "Conseil des sages de la laïcité".

Le Conseil " peut être saisi par le ministre de toute question relative au principe de laïcité et aux valeurs de la République." Cela devient : "Il agit sur saisine du ministre. Il rend ses avis et études au ministre. Il étudie les conditions de respect et de promotion des principes et valeurs de la République **à l'école et dans les accueils collectifs de mineurs, notamment la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations.**"

Le Conseil "participe à la formation des membres de la communauté éducative aux enjeux de la laïcité et des valeurs de la République dans l'espace scolaire et peut contribuer à celle des personnels exerçant une mission éducative auprès de mineurs". Cela devient : il place les interventions des "sages" sous l'autorité des recteurs, de la DGESCO et de l'IH2EF: "Il participe, **à la demande des recteurs, de la direction générale de l'enseignement scolaire et de l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation**, à la formation des équipes académiques valeurs de la République et des membres de la communauté éducative aux principes et valeurs de la République dans l'espace scolaire et peut contribuer à celle des personnels exerçant une mission éducative auprès de mineurs au sein des structures relevant du ministère de l'éducation nationale et de **la jeunesse**. Ces formations doivent notamment avoir pour objectif d'étayer l'expertise des formateurs et personnels d'encadrement. Les membres du Conseil **ne peuvent intervenir dans les établissements que sur sollicitation des recteurs.**"

Les avis du Conseil (pouvaient) être rendus publics sur décision du ministre chargé de l'éducation nationale", il est à présent prévu qu'ils "ne peuvent être rendus publics **que sur décision du ministre**".

L'article 2 est modifié : "Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République est composé de vingt membres au plus dont un président. Ils sont désignés par le ministre chargé de l'éducation nationale pour une durée de quatre ans **(au lieu de cinq, disposition qui s'applique aux membres en exercice)**. Leur mandat est renouvelable **une fois**."

Laïcité : le Conseil accueillera 5 nouveaux membres

Paru dans *Scolaire* le mardi 11 avril 2023.

Le Conseil des sages de la laïcité va accueillir 5 nouveaux membres. Pap Ndiaye doit en effet installer le Conseil dans sa nouvelle composition le vendredi 14 avril à 16 h. Les nouveaux membres sont Gwénaële Calvès, Christine Darnault, Jacques Fredj, Thomas Hochmann, Alain Policar.

Les autres membres du Conseil des sages sont Dominique Schnapper (présidente), Jean-Louis Auduc, Ghaleb Bencheikh, Catherine Biaggi, Abdennour Bidar, Médéric Chapitoux, Monique Dagnaud, Olivier Galland, Delphine Girard, Patrick Kessel, Catherine Kintzler, Frédérique de la Morena, Jean-Eric Schoettl, Vincent Ploquin (ministère de l'intérieur), auxquels s'ajoute une équipe administrative comprenant Alain Seksig, Iannis Roder, Isabelle de Mecquenem, Michèle Narvaez.

Le site : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-et-des-valeurs-de-la-republique-41537>

Quand j'étais petit, j'avais
peur du noir. Maintenant
quand je vois ma facture
d'électricité, j'ai peur de
la lumière.

"La pause déjeuner, c'est sacré" à Périgny (17)

La petite ville de Périgny (8 000 habitants, Charente-Maritime) a doté ses écoles d'une "charte de la pause méridienne". Camaraderie, la revue des Francas, décrit la démarche animée par la responsable départementale du mouvement d'Éducation populaire. Virginie Pouilloux s'est rendue "dans toutes les écoles pour observer les espaces et questionner les enfants sur le temps de midi", mais aussi les enseignant.e.s, les agent.e.s de la collectivité, les animatrices, les parents d'élèves et la maire.

En ce qui concerne les enfants, leurs discussions ont fait émerger 9 thématiques, "se parler", "se respecter", "être poli", "garder les toilettes propres", "inviter à jouer", "partager et ranger le matériel", "goûter à tout", "aider", "prendre soin de l'environnement". Ils ont produit des dessins pour les illustrer, ils ont été confiés à un illustrateur, Lamisseb, qui s'en est inspiré pour redessiner une affiche à neuf cases, présente dans toutes les écoles.

L'article des Francas met l'accent sur la participation des enfants et la déclinaison de la charte qui les concerne, mais elle apparaît sous d'autres formats "adaptés à chacun, mairie, établissement, animateurs, agents, parents". Le journal de la mairie donne la parole à une ATSEM : "C'est important d'avoir un support visuel, surtout pour les plus petits", et la référente cantine d'une autre école trouve "génial" que l'affiche "reprenne les idées de dessins, les paroles, les façons de penser" des enfants pour leur faire comprendre "ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire", mais aussi pour légitimer à leurs yeux "le rôle de tous les acteurs éducatifs".

Le site de Camaraderie :

<http://centredeloisirseducatif.net/node/1987>

Le site de la mairie : <https://www.perigny.fr/wp-content/uploads/2023/02/Perigny-Infos-MARS-AVRIL-web.pdf>



Remplacements, fondamentaux, voie professionnelle : le programme d'E. Borne

Le 26 avril, la Première ministre a présenté les priorités du Gouvernement. En ce qui concerne l'éducation, "autre grand défi" avec l'accès aux soins, Elisabeth Borne annonce que "la rentrée 2023 sera l'occasion d'une réelle transformation de notre école", en tenant compte des attentes "qui se sont notamment exprimées dans le cadre des CNR territoriaux", à commencer par les remplacements de courte durée qui "seront effectués au sein même des établissements". (**mais quoi pour les écoles ?**)

Pour une meilleure "maîtrise des savoirs fondamentaux", des "sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques" seront généralisées à l'école primaire. "Ces avancées, parmi d'autres, s'inscrivent dans le cadre du nouveau pacte enseignant".

Réforme des lycées professionnels, quelques exemples - Accélérer la formation sur les métiers d'avenir, en formant mieux grâce aux programmes « formations » de France 2030, qui investissent déjà 700 millions d'euros dans les domaines d'avenir :

- Nouveaux programmes en particulier dans les domaines des industries de la décarbonation (batteries, hydrogène) ou encore du nucléaire.

Toujours pour la rentrée, la Première ministre annonce la "généralisation de l'éducation aux médias et à l'information au collège, un plan mathématiques, le renforcement de l'apprentissage de l'anglais et autres langues vivantes"; la "généralisation de la découverte des métiers à partir de la classe de 5e", le "**début de mise en œuvre du plan mixité sociale et mixité scolaire**" qui sera annoncé "**début mai**", le début de la mise en œuvre de l'**acte II de l'école inclusive**, la "généralisation du programme de lutte contre le harcèlement dans les lycées" et l' "entrée en vigueur du décret rendant possible dans le premier degré le déplacement d'un élève harceleur" ?.

Par ailleurs, dans le chapitre Jeunesse, le dossier de presse évoque des mesures relatives au permis de conduire et au déplacement en train ; le remboursement des préservatifs et des protections périodiques réutilisables pour 2024.

Les vacances d'été sont-elles responsables d'une baisse de niveau des élèves défavorisés ? (DEPP)

Les vacances d'été entre CP et CE1 sont-elles responsables de l'augmentation des écarts de performance en français et mathématiques entre élèves hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire ? C'est à cette question que tente de répondre la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale a suivi un panel de 21 600 élèves évalués en début de CP (septembre 2020) ; à mi-CP (janvier 2021), à la veille des vacances d'été (juin 2021) et en début de CE1 (septembre 2021). La DEPP rappelle que "les écarts de performances entre les élèves selon leur secteur de scolarisation (hors éducation prioritaire ou en REP et REP+, ndlr) ont tendance à se réduire entre septembre et janvier", mais "qu'à la rentrée de CE1, ces écarts entre secteurs sont à la hausse par rapport à mi-CP, effaçant une partie des gains observés en début d'année de CP".

C'est ainsi qu'en mathématiques ... lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes, augmentation importante pour les élèves de REP + comparés à des élèves hors EP (+ 4 points, + 6 pour associer un nombre à une position). La DEPP est prudente dans ses conclusions, les résultats observés en mathématiques "semblent indiquer un accroissement des inégalités scolaires à l'issue des vacances, notamment en défaveur des élèves accueillis en REP+".

Pour la DEPP, en français, les écarts de performances entre les élèves accueillis dans le public hors EP et ceux accueillis en EP sont comparables entre juin et septembre 2021 dans les quatre domaines de la compréhension (orale comme écrite). Ils se réduisent même légèrement en compréhension de phrases lues par l'enseignant (...). Lorsqu'on limite la comparaison aux élèves de REP+, la variation des écarts pendant les vacances n'est pas plus prononcée que celle observée entre l'ensemble des élèves accueillis en éducation prioritaire (REP et REP+) et ceux accueillis dans le public hors éducation prioritaire."

La DEPP note encore que, "en fin de CP, on observe un écart de performance en faveur des garçons dans tous les domaines des mathématiques, sauf en calcul mental. Ces écarts tendent à légèrement s'accroître pendant les vacances (...). En français en revanche, ce sont les filles qui affichent de meilleures performances, l'écart étant presque constant entre juin et septembre."

A noter que la DEPP en revanche ne commente pas la baisse de l'intensité de la réduction des écarts, très importante en mathématiques (sans objet en français) entre le 1er et le 2nd semestre de CP.

La note de la DEPP "Alors que l'année de CP permet de réduire les écarts de performances entre secteurs de scolarisation, les vacances scolaires les accentuent" : <https://www.education.gouv.fr/alors-que-l-annee-de-cp-permet-de-reduire-les-ecarts-de-performances-entre-secteurs-de-scolarisation-377876>



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'enseignement public - Association nationale de direction et d'évaluation pédagogiques - Association représentative de la branche catholique de l'éducation nationale

La Défenseure des droits s'inquiète de "l'état dramatique de la protection de l'enfance en France"

Dans son rapport public annuel 2022 publié lundi 17 avril, la Défenseure des enfants constate une augmentation de 20 % des saisines évoquant des atteintes aux droits des enfants par rapport à 2021, soit 3 586 en tout. Elle précise que celles-ci "concernent la protection déficiente des enfants en danger, les atteintes au droit à l'éducation, ou encore les graves atteintes au droit à la santé des enfants, notamment pour les plus vulnérables."

Éric Delemar, Défenseur des enfants souligne de son côté "les difficultés persistantes d'accès aux droits auxquelles sont confrontés de nombreux enfants, et en premier lieu, les enfants les plus vulnérables : enfants en situation de précarité, enfants en situation de handicap, enfants protégés, enfants migrants..."

Ils indiquent par ailleurs avoir été "particulièrement frappés de constater l'insuffisante prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant par les pouvoirs publics dans l'élaboration et le suivi des politiques sanitaires", alors que "certaines des défaillances qui ont été alors observées relèvent de problèmes structurels identifiés depuis plusieurs années (défaut d'approche globale de la situation de l'enfant, morcellement de ses prises en charge, etc.)."

Plusieurs sujets émaillent le rapport, tels que l'adaptation "de la société à l'enfant et non l'inverse", la formation des plus jeunes et des professionnels de l'éducation aux droits des enfants ou encore la vie privée des enfants, point le plus critique. La Défenseure des droits se dit en effet "particulièrement inquiète" de cette situation, et évoque notamment "l'état dramatique de la protection de l'enfance en France" qui "ne parvient plus, aujourd'hui, à jouer son rôle."

On notera également, l'appréciation "en demi-teinte" portée par Claire Hédon et Éric Delemar face à la mise en œuvre par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dans son rapport remis au Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies. Ils font part de leur "préoccupation à l'égard de l'ampleur du phénomène de la prostitution au

sein des lieux de protection de l'enfance."

Le Défenseur des enfants indique être "régulièrement saisi de cas de harcèlement scolaire" tandis que de nombreuses saisines "ont de nouveau montré cette année que trop d'enfants en situation de handicap rencontrent toujours des difficultés pour accéder, comme les autres, à l'éducation. La plupart d'entre elles concernent l'accompagnement de ces élèves en milieu scolaire." Les besoins de nombreux enfants sont ignorés, notamment sur les temps périscolaires, en particulier la cantine.

Enfin, le rapport pointe des décisions prises au détriment des enfants les plus vulnérables comme les mineurs non accompagnés. A noter enfin que la Défenseure des droits "reste très préoccupée du nombre d'enfants enfermés en Centre de rétention administrative (CRA)", notamment à Mayotte, avec de "nombreuses violations des droits des mineurs : rattachement arbitraire de mineurs à des tiers et modification de leurs dates de naissance aux fins de rétention administrative et d'éloignement du territoire."

Le rapport 2022 :

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_rapport-annuel-2022_20230328.pdf



Acte 2 de l'école inclusive : une série de mesures ou la différenciation pédagogique à tous les niveaux ?.

Des mesures annoncées concernant l'école :

- **Confier la responsabilité de la réponse de 1er niveau à l'Éducation Nationale** (détermination et mise en œuvre des accompagnements pédagogiques, détermination et accès aux matériels pédagogiques adaptés, mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social).
- **Transformer les PIAL en "pôles d'appui à la scolarité"** et les renforcer d'un professeur spécialisé et outillé pour permettre d'assurer l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap, l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants et le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé. **Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation.**
- **Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative.**
- Déployer un **grand plan de formation** des équipes pédagogiques. Déployer des **professeurs référents** dans les établissements Valoriser le temps de coordination.

Est encore prévu parmi les 70 mesures, de :

- **Créer un service du repérage et de l'accompagnement précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.**
- **Développer l'offre médico-sociale pour répondre aux besoins des personnes.**
- **Déployer les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes.**

A noter une note de la DREES reprenant les derniers chiffres concernant le handicap des enfants et la scolarisation des élèves porteurs de handicap :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/Handicap2023.pdf>

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIERE



LA FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DEVENEZ DDEN



124 rue La Fayette – 75010 Paris • Tél. : 01 47 70 09 59

www.dden-fed.org

Une structure
de *réflexion* et de *propositions*

Les enquêtes nationales de la Fédération concernent des thèmes d'actualité relatifs à la vie scolaire. Elles dégagent des propositions, à l'attention des partenaires de l'Éducation nationale.

Les sujets traités :

- Enfance handicapée
- L'École et les conditions de vie de l'enfant
- Les bibliothèques scolaires
- Les transports scolaires
- Les activités physiques et sportives
- L'École en milieu rural
- Les innovations dans l'environnement éducatif
- La santé scolaire
- La sécurité à l'école
- L'École maternelle
- Le coût de l'Éducation : l'École publique gratuite
- Les nouvelles technologies : l'informatique à l'École
- L'apprentissage des langues vivantes
- L'École et l'Intercommunalité
- Pour un mieux vivre de l'enfant à l'École
- La restauration scolaire et la Pause méridienne
- La violence
- Les sanitaires scolaires à l'École
- Violences et citoyenneté à l'École primaire en 2021

Une source
d'*informations*

Grâce à la revue trimestrielle,

le délégué
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

chaque DDEN
reçoit régulièrement
des informations
sur le système éducatif.

